
COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA FAMILLE NEGOCE DU 2 NOVEMBRE 2021

Présents : Hervé BACHE-GABRIELSEN ; Charles BOINAUD ; Charles BRAASTAD ; Cyril CAMUS ; Stanislas DE FOUCAULD ; Alexandre GABRIEL ; Philippe JOUHAUD ; Éric LE GALL ; Patrick LEGER; François LE GRELLE ; Florent MORILLON ; Lilian TESSENDIER ; Éric PINARD ; Grégoire LUCAS

Excusés : Richard COSTA-SAVELLI ; Jérôme DURAND ; Laurent MOULIS

Invitée (suppléance Méline Py) : Patricia GABORIEAU

-
1. Approbation de l'ordre du jour
 2. Institut
 3. SCOT – PLUi
 4. Bilan carbone – engagements environnementaux
 5. Business plan
 - Brief Réserve Climatique
 - Rendement cognac maximum
 6. Emploi
 7. Agenda famille
 8. Changements Commissions et groupes de travail
 9. Questions diverses

Note d'information :

- Variétés résistantes > info/validation (à préciser)
 - Décisions des commissions
-

La séance débute par la présentation de Stanislas DE FOUCAULD, nouveau Directeur Général Délégué de la Maison Camus La Grande Marque. Il remplacera Cyril CAMUS au Conseil d'Administration et dans les groupes de travail du SMC, ainsi que dans les instances du BNIC.

Florent Morillon informe la famille que le 15 novembre 2021 se tiendra une réunion conjointe CRINAO et Conseil de Bassin avec la Région de Bordeaux au sein de la Maison Martell. Cette réunion sera présidée par la Préfète de région Fabienne Buccio et sera ainsi l'occasion de transmettre nos messages communs avec la région de Bordeaux.

1. Approbation de l'ordre du jour et des comptes rendus des réunions précédentes

Décision : Approbation

2. Institut (point d'avancement)

3 équipes¹ ont été retenues² par le comité de pilotage sur la base de critères tenant essentiellement à l'expérience et la solidité des équipes, pour travailler sur le programme et faire des propositions architecturales qui les départageront ;

Prochaines étapes : validation des équipes par Le Comité Permanent. Les 3 équipes travailleront ensuite sur le projet jusqu'au printemps. Le comité Permanent devra alors valider l'équipe retenue.

Accueil de partenaires (FREDON ISVV et IFV) de façon permanente et des espaces partagés à disposition pour des partenariats temporaires (start-ups, laboratoires etc.)

Acquisition des parcelles de la mairie (parking, locaux associatifs et hangar de stockage du matériel de la fête du cognac) : la proposition initialement validée par le CP n'a pas été acceptée par la mairie Une nouvelle proposition incluant la totalité des parcelles concernées, mais excluant la vente du parking Taransaud sera faite.

Fouilles : la prescription de fouilles complémentaires impliquant de décaisser l'intégralité du terrain à notre charge (inclus dans le budget) engendre un retard, mais les services du BNIC travaillent à accélérer le dossier.

N.B. : tous les documents notariés ont été prolongés avec le propriétaire pour sécuriser l'acquisition finale malgré ces délais allongés.

Programme général³ : présentation du programme issu des ateliers et entretiens réalisés avec les salariés et certains élus professionnels du BNIC. Il traduit les besoins en tant qu'utilisateurs des services du BNIC, des élus et des Syndicats.

- Mots clés : adaptation environnement, bâtiment exemplaire, matériaux, adéquation avec la nature, durabilité, rayonnement, excellence, ambition, ouverture, emblème, qualité, transversalité

¹ Composition des équipes : promoteur, architecte, bureaux d'études spécialisés en laboratoire en viticulture, aménageur d'espace et paysagistes.

² Dossier n°1 : promoteur Kaufman & Broad associé à l'architecte Christian de Portzamparc

Dossier n°2 : promoteur Groupe Eiffage associé à Atelier d'architecte bordelais King-Kong

Dossier n°3 : promoteur Redman associé à l'architecte Jean-Michel Wilmotte

³ Ce programme est à disposition sur demande

- Contexte : situation du terrain, bâtiments plus performants et plus durables
- Cahier des charges : qui nous sommes et qui nous seront demain. Aménagement et projection des connexions entre les différents espaces : publics, de travail et réceptifs.

Discussions

- Attention particulière à porter aux aspects techniques des salles de réunions et notamment le fonctionnement de la visioconférence. (A. Gabriel)
- Prévoir des visites de site des autres interprofessions ou de sites recherches en France ou à l'international afin d'avoir une vision globale, de long terme et nous permettant de réaliser un projet à la hauteur de nos attentes. (A. Gabriel & F. Morillon)
 - Le programmiste du projet a déjà effectué plusieurs visites de laboratoires et a connaissance d'un certain nombre d'équipements sur lesquels il a travaillé. D'autres visites sont prévues : nouveau site MH et autres projets sur lesquelles les 3 candidats sélectionnés ont travaillé. (V. Chenel)
- Une partie de la recherche sera hors du territoire : prévoir des espaces collaboratifs de façon à favoriser la communication avec les centres de recherches délocalisés et ainsi mutualiser les résultats. (E. Le Gall)

A noter : Le portage juridique et financement R&D, ainsi que les projets prioritaires à intégrer feront l'objet d'une discussion pour validation lors des prochaines réunions de famille.

3. SCoT PLUi

Rappel : 60 ha attribués à la filière pour les 20 prochaines années / près de 200 ha de besoins (calculs BP et recensement) et des surfaces réellement urbanisées moindres (il faut en moyenne 4 fois l'espace nécessaire à la construction elle-même compte-tenu des normes de sécurité liées à l'activité). Il s'agit d'une problématique qui pourrait être très impactante pour notre filière sur le long terme. (F Morillon)

Une enquête publique a été lancée. Nous avons jusqu'au 22 novembre (détail du calendrier et des étapes en **annexe 1**) pour y répondre et pour ceux qui le souhaitent, des éléments de langage seront communiqués. Chacun devra se les approprier et les adapter à sa situation. Le SMC accompagnera individuellement les Maisons qui le souhaitent dans cette démarche.

Des rendez-vous seront à prendre de manière individuelle par tous les acteurs concernés avec le commissaire enquêteur.

Des courriers seront envoyés à l'ensemble des maires de la zone du SCoT pour les tenir informer de nos démarches.

Le commissaire en charge de l'enquête doit établir son rapport d'ici le 22 décembre. Cela permettra ensuite au PETR (auteur du SCoT) de faire d'éventuelles modifications qui seront transmises au préfet.

Un rapport négatif de la part du commissaire enquêteur permettra de demander un référé-suspension qui impliquera une révision du SCoT par le PETR.

Discussions

- Les délais sont très restreints, il est impératif que nous soyons très impliqués pour répondre à l'enquête et apporter les éléments nécessaires à notre argumentation (F. Morillon).
- Action institutionnelle : proposition d'organisation par le BNIC d'une réunion avec les maires pour présentation du business plan et sensibilisation aux enjeux du ScoT pour notre filière. (A. Gabriel)
- *PLUI / SCOT : où en est le questionnaire sur la classification des zones dans le cadre du PLUI lancé cet été ? (E. Pinard)*

Le délai pour répondre à ce questionnaire court jusqu'au 5 novembre, mais à date, Grand Cognac a reçu peu de retours et recense un besoin total de 80 ha, alors que le recensement du SMC et le business plan font état de près de 200 ha. Il faudra être vigilant sur la manière de calculer les besoins (surfaces retenues, comment et pourquoi) (T. Métais)

- Options possibles en cas de non prise en compte de nos demandes :
 - Un recours peut être envisagé pour faire annuler ou revoir le document. Un avocat spécialiste travaille sur le sujet et les faiblesses du document nous donnent de bonnes chances de succès (F. Morillon).
 - Il faudra étudier les plans B, le cas échéant, et envisager de prendre contact avec les communes non concernées par le ScoT afin d'identifier les possibilités alternatives (F. Morillon).
- Calcul des besoins : Calcul à partir du nombre d'ha de vigne ? (G. Lucas) et les besoins des filières annexes (tonneliers, chaudronniers etc.) sont-ils pris en compte dans les 196 ha ? (A. Gabriel)

Le calcul a été fait à partir du BP (croissance des surfaces, conséquences en distillation et stockage), mais les filières annexes ne sont pas prises en compte. (T. Métais)

Afin d'être cohérent dans nos demandes, une coordination est nécessaire. (A. Gabriel).

Décision : Les Maisons ayant des besoins en foncier industriel / économique sont invitées à répondre à l'enquête publique. Le SMC pourra leur transmettre des éléments si besoin. Chacun est également invité à prendre rendez-vous avec le commissaire enquêteur.

4. Bilan carbone

Rappel : le BNIC propose une méthode de travail sur le bilan carbone de la filière validée au Comité Permanent du 30 juin 2021 en 3 étapes, détaillée en annexe (Cf. annexe 2) :

- 1) Actualisation du bilan carbone de la filière sur la base des 2 derniers bilan filière (2007-2008 et 2013-2014) et à périmètre constant avril 2019 à mars 2020 (hors effet COVID).
- 2) Intégration de la dimension carbone à l'exercice « Business Plan élargi » et produire un indicateur « carbone » associé aux résultats du BP
- 3) Construction d'une stratégie « bas carbone » de la filière de l'impact carbone

La stratégie est proposée selon 4 axes :

1. Définition des objectifs de décarbonation
2. Définition d'une feuille de route opérationnelle (plan d'action)
3. Mise en place d'un accompagnement des opérateurs
4. Identification des risques et opportunités économiques de la stratégie

La **méthodologie** générale pour définir stratégie et plan d'action repose notamment sur

- Faire appel à un cabinet conseil spécialisé dans les stratégies carbone de filière
- Faire appel aux experts identifiés par les familles
- Prévoir un pilotage via une structure ad-hoc ou COPIL spécifique avec restitutions périodiques au CP
- Mise en œuvre de la feuille de route et suivi des actions : Commission Tech. & DD et le GT DD

Budget prévisionnel : de 50 à 100 000€ (prévu au budget Pôle Technique & DD).

Le **calendrier prévisionnel** prévoit une mise en place des actions en 2023.

Un groupe de travail SMC composé des experts bilan carbone des 5 Groupes (LVMH, Bacardi, Rémy Cointreau, Pernod Ricard et Suntory) et deux PME qui ont souhaité s'investir sur ce sujet (Boinaud et A. de Fussigny), est constitué au niveau du SMC pour avancer sur les objectifs à fixer pour les Maisons. Sa 1^{ère} réunion est prévue le 10 novembre. Le travail de ce groupe **SMC** enrichira le travail sur la stratégie (objectifs et feuille de route) qui sera réalisé par le cabinet.

Un premier travail de synthèse des engagements des groupes a été réalisé sur la base des rapport extra financier des groupes (méthode & objectifs).

Discussions et décisions

- Intégrer le Syndicat des BP dans la démarche SMC : E. Pinard sera associé à la réunion du 10 novembre (E. Pinard & P. Léger)
- Vigilance sur la coordination SMC – BNIC : l'action du négoce doit enrichir l'action du BNIC et non s'y ajouter
- Quelle instance décisionnaire (C. Boinaud) : a priori travail en GT dédié et décisions CP pour acter les enjeux, les objectifs et finalement la feuille de route
- Mener la réflexion sur la base d'une méthode commune qui puisse être accessible à tous les Maisons. (E. Le Gall)
- Réaliser un benchmark de ce qui se fait chez les autres spiritueux
- Attention à garder notre indépendance sur la définition de nos objectifs bilan carbone et qu'ils ne nous soient pas imposés par un cabinet extérieur. C'est aux différents experts des professions de la filière de les définir ensemble. (E. Pinard)
- Il conviendra d'identifier ou recruter un spécialiste au sein du pôle technique. (P. Léger)
- Une stratégie de lobbying devra également être mise en place (P. Gaborieau)

5. Business Plan

◆ Brief Réserve Climatique (RC)

Rappel : la RC est un outil de gestion de la production qui permet de diminuer l'impact des aléas climatiques sur la production commercialisable. Il s'agit d'une sorte d'« assurance » aléas climatiques. En période de crise, elle permet d'absorber, au moins en partie, les excédents de production et d'éviter les déversements de volume de vins vers d'autres régions viticoles.

La famille de la viticulture a demandé à ce qu'un travail soit mené sur la Réserve climatique et pour cela un brief a été rédigé et validé par le GT production. (Cf. annexe 3).

D'une façon générale, l'objectif est d'obtenir une meilleure visualisation et un suivi réel du stock de réserve climatique à 15 ans. Le principal livrable sera un logiciel permettant de visualiser les résultats de la modélisation du stock de RC à chaque récolte et d'afficher les différents indicateurs retenus.

Le budget global de cette étude est estimé à 150 K€.

Discussions : la présentation donne lieu à plusieurs remarques

- Tout ne peut pas être modélisé, trop d'éléments sont incertains et pourraient amener à des simulations qui manqueraient de précisions. (F. Morillon)
- Il ne s'agit pas d'un sujet prioritaire par rapport à d'autres qui semblent plus urgents. (A. Gabriel).
- Le module prévision de récolte semble être davantage prioritaire. (F. Morillon). Un état des lieux de la productivité réelle des hectares plantés dans l'appellation serait pertinent à réaliser afin d'avoir une connaissance précise du vignoble charentais. (C. Boinaud).
- Le coût engendré par l'étude paraît difficile à supporter dans un budget déjà très serré. (F. Le Grelle)
- Cette modélisation pourrait être réalisée par une ressource déjà présente au BNIC et ainsi ne pas engendrer de coûts supplémentaires. (G. Lucas & L. Tessendier)

Le brief demande initié par la famille négoce est considéré comme prioritaire par les deux familles. Néanmoins, la viticulture considère que le brief RC et la constitution de cette RC sont importants.

A l'égard du brief demande, la proposition faite par Eurogroup fera l'objet d'une discussion le 17 novembre entre les membres négoce du GT Production (T. Métais). Cette réunion sera l'occasion de redéfinir les priorités et le sujet de la réserve climatique pourra lui aussi être abordé. (L. Tessendier)

Décisions :

- **Etude demande avec Eurogroup : décision à prendre selon discussions négoce du 17 novembre**
- **Un échange avec la viticulture sera nécessaire pour prioriser les études : une étude sur la productivité du vignoble (productivité par hectare, prise en compte des pieds morts et manquants) étant considérée, comme préalable à l'étude réserve climatique.**

♦ Rendement Cognac Maximum

Suite aux discussions lors des derniers CP sur le rendement, la famille de la viticulture demande un travail sur la notion de « rendement cognac maximum » pour décision avant le 31 décembre 2021.

Cette demande soulève plusieurs questions :

- Peut-on fixer un rendement cognac maximum différent du rendement auquel aboutit le BP ?
- Qu'est ce qui justifierait un rendement cognac maximum différent de celui auquel aboutit le BP ? (*N.B. : analyse par le cabinet Gide demandée sur les possibilités/droit de la concurrence.*)

Il a été acté en Comité Permanent que ces discussions devaient avoir lieu en dehors des discussions sur la fixation du rendement annuel cognac (juin-septembre) afin d'éviter toute crispation. (T. Métais)

Discussions

La création d'un nouveau rendement, alors qu'il existe déjà celui du cahier des charges et celui issu du BP, risquerait d'aboutir à un nouvel instrument politique comme c'était le cas il y a plusieurs années. (F. Morillon)

Le BP est le résultat de plusieurs années de travail et d'investissement pour le rendre plus pertinent et performant. Une remise en cause du modèle ne semble pas appropriée (L. Tessendier).

C. Boinaud est néanmoins favorable à ces discussions en amont de la détermination du rendement et considère pertinent de s'appuyer sur les outils à disposition sans pour autant y être complètement liés (nécessité de s'assurer de la cohérence de son résultat avec nos objectifs collectifs).

Plusieurs axes de travail sont évoqués :

- Proposition de caper le résultat du business plan afin d'éviter les dérives. (G. Lucas)
- Mieux comprendre la dispersion : nécessité d'en avoir une présentation. (G. Lucas) et travail sur la précision des chiffres du pôle technique, ce qui permettra de mieux appréhender la dispersion.
- Travail factuel, basé sur des notions de calcul, améliorables et en cohérence avec la politique environnementale. (L. Tessendier)
- Optimisation de la capacité / efficacité de production de notre vignoble modélisée (L. Tessendier, F. Morillon, A. Gabriel).

E. Pinard considère que c'est une question temporaire et qu'il s'agit d'une période transitoire : lorsque les plantations nouvelles seront productives, cette problématique devrait être moins présente.

Décisions :

- **Porter ces positions en GT production – retour en famille lors d'une prochaine réunion**
- **Une présentation macro de S. Feuillet sur la dispersion sera également prévue en introduction**

6. Commission emploi formation compétences et attractivité– point d'étape F. Le Grelle et V. François (BNIC).

La feuille de route EFCA et ses 5 grandes thématiques ont été validées lors du dernier comité permanent du 3 septembre. Différentes actions sont ou vont être déployées pour chacune d'elles, notamment :

- **Marque employeur** : développer (atelier) et déployer la marque employeur de la filière Cognac, plan de communication, plateforme de communication partagée
- **Formation** : Cartographie des formations manquantes et obsolètes (partie viticole finalisée / partie négoce en cours), communications sur les dispositifs de financement, promotion des contrats d'alternances
- **Emploi / attractivité** : Enquête auprès des ressortissants / problématiques recrutement, état des lieux et benchmark (supports de communication, cartographie des acteurs, pratiques de rémunération filières viticoles des autres régions)
- **Diversité** : Identification des différents publics et mise en place de partenariat avec des structures, partage d'expérience des ressortissants et témoignages
- **Valorisation des métiers** : Actions de communication et interventions directes, interventions d'experts à destination des professionnels, création de 3 parcours de découverte des métiers / stages

Discussion :

Promotion des actions des Maisons : elles doivent être mises en valeur. Nous devons en faire la promotion. (F. Morillon).

Comptabilisation des besoins en emploi : une forte proportion des jeunes participant à des formations viticole ou vitivinicole sont des repreneurs d'exploitations familiales. Ils ne constitueront donc pas une main d'œuvre disponible à la fin de leur cursus. Comment sont pris en compte ces profils dans la comptabilisation ? (C. Boinaud)

A ce jour, le calcul repose sur le rapport ente surface cultivée et besoin en main d'œuvre par ha. Extrapolée aux besoins en surface à venir, nous arrivons à 15 000 emplois. Toutefois, ce chiffre sera revu et affiné. (V. François)

Travaux et axes de communication à envisager :

- Sensibilisation et revalorisation des formations et parcours professionnels (type MFR), notamment à travers un dialogue renforcé avec les pouvoirs publics. (P. Gaborieau)
- Valorisation de la réinsertion (émigration, reconversion etc.) (F. Le Grelle)
- Interventions des Maisons dans ces lycées professionnels et MFR
- Campagne de communication sur le modèle de la campagne média viticulture témoignages soulignant l'épanouissement et la réussite de personnes ayant eu ce parcours : cela pourrait participer à donner une perception différente de ces schémas professionnels. (A. Gabriel)
- Sensibilisation des professionnels de l'orientation pour que les métiers soient revalorisés. Le travail mené par la filière de l'artisanat, faisant également l'objet de stigmatisation, a été mis en avant notamment à l'occasion d'ateliers RSE. (V. François)
- Priorité sur la connaissance de notre territoire (F. Le Grelle), ensuite nous pourrions nous ouvrir à des réflexions sur l'international (F. Le Grelle et C. Boinaud).

La formation des ouvriers distillateurs (pôle emploi / OCAPIAT / SBP et IREO) est un exemple de réussite : sur les 15 étudiants, 14 ont trouvé un emploi de distillateur. Le succès d'une formation nécessite une bonne définition préalable des besoins et un format adapté. (E. Pinard)

Décision : Les DRH des Maisons (groupe DRH SMC) seront sollicités pour informer le BNIC des actions de formation et d'insertion qu'elles mettent en œuvre

7. Agenda famille

Méthodologie générale : les sujets techniques doivent faire l'objet d'un avis préalable en commission pour être ensuite validé en famille et enfin au CP. (F. Morillon)

Décision : le calendrier sera envoyé à chacun pour une validation par retour de mail.

8. Changements Commission et Groupe de travail

Validation des remplacements Commissions :

✓ *Contrôle et Qualité* : remplacement de Benoît de Sutter par *Thibaut Hontanx*

✓ *Contrôle Qualité* : remplacement de Florent Morillon par *Noélie Genevey*

Pour Information remplacements Groupes de travail :

✓ GT *Sécurité des Produits* : remplacement de Michel Brulfert par *Romain Delporte*

✓ GT *Qualité des Produits* : remplacement de Michel Brulfert par *Christian Guérin*

✓ GT *Influence* : remplacement de Florent Morillon par *Noélie Genevey*

✓ GT *Cahier des charges* : remplacement de Benoît de Sutter par *Thibaut Hontanx*

✓ GT *Vignoble Performant* : remplacement de Benoît de Sutter par *Benjamin Durand*

Décision : validation des remplacements

9. Point divers : structure de portage des stocks du Crédit agricole

Rappel : le C.A. a mis en place une structure de portage des eaux-de-vie à destination des PME afin de répondre à la problématique du passage du XO de 6 à 10 ans.

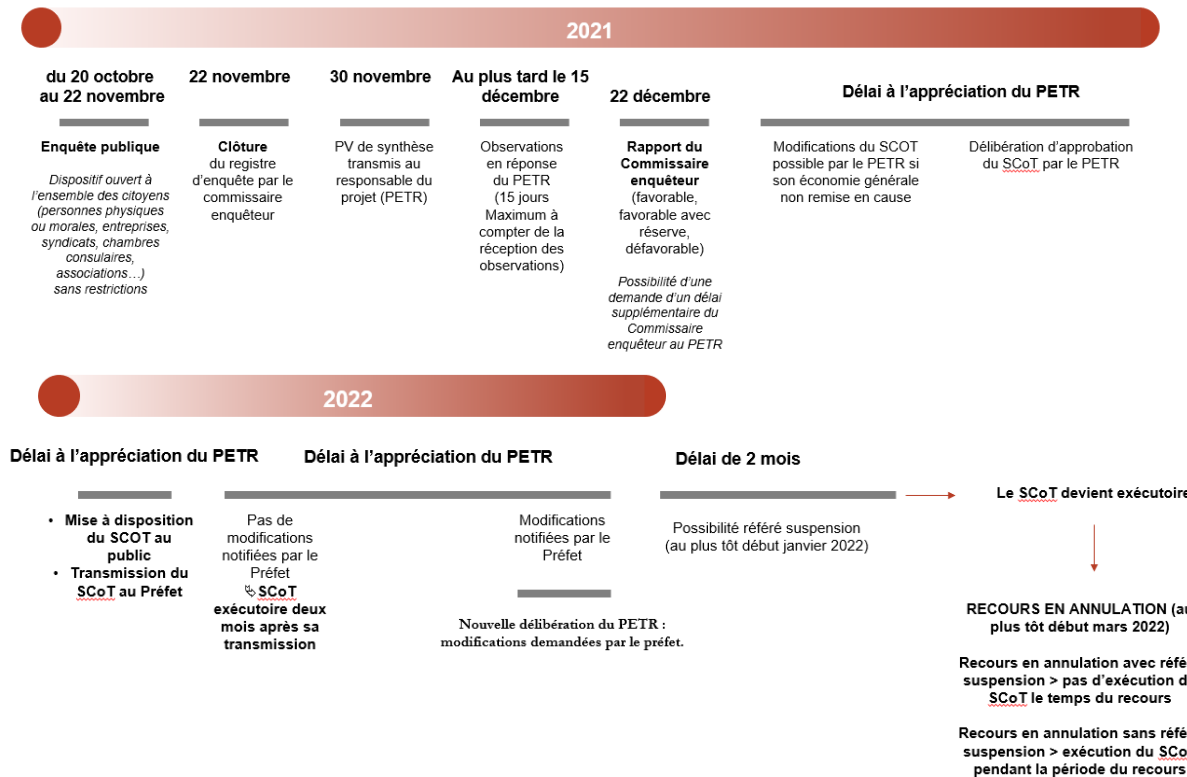
Une rencontre a eu lieu en septembre avec le C.A. (A. Morneau), G. Lucas, E. Pinard, E. Le Gall et T. Métais afin d'échanger sur les solutions qui garantirait que la structure créée par le C.A. ne concurrence pas les marchands en gros.

Le C.A. s'est montré rassurant avec des ambitions limitées (comptes d'âge, crus, et quantité assez faible). Il s'est par ailleurs engagé à faire un retour écrit sur les limites qu'ils se fixaient (courrier toujours en attente) et les statuts devraient être modifiés. Enfin Antoine Morneau devrait intervenir lors de l'AG du syndicat des Marchands en gros afin de présenter ces éléments.

Prochaine Réunion de Famille : le 2 décembre 2021 à 9h au BNIC

ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier et déroulé étapes SCoT



Semaine du 25 octobre : éléments de langage (avocat BNIC) et prise de rdv pour mi-novembre

Au plus tard le 5 novembre : Adaptation et personnalisation des EDL par chaque acteur (BNIC / SMC / UGVC)

Avant le 22 Novembre :

- **Réponses et rendez-vous :** BNIC, SMC, UGVC, Syndicat BP, Syndicat MG
- + **Maisons intéressées** + CCI (lien SMC), **Chambres d'agriculture** (lien UGVC) + **ORECO** (lien SMC)
- **Autres acteurs à mobiliser :**
 - **Union patronale MEDEF :** demande de soutien –(lettre de soutien) – contact Directrice et Président via Maisons
 - **Acteurs de la filière élargie :** Président des tonneliers (BNIC / SMC), et les 2 ou 3 fournisseurs locaux les plus importants et les informer de la problématique (Maisons)
 - **Personnalités :** solliciter **François Bonneau** en tant qu'élus des CT et **Sandra Marsaud**.

Acteurs à informer

- **Services de l'Etat :** **informer la Préfète de Charente** de notre réponse (BNIC). Rôle essentiel dans la procédure. Informer également la **Préfète de Région + Président de Région** (BNIC).
- Travail version citoyenne à **mettre à libre disposition pour les salariés (à transmettre à leur seule demande – pas d'incitation)**
- **Maires / conseillers municipaux** (solidité et pérennité du SCOT) : courrier BNIC à envoyer à tous les maires du SCOT pour les informer de la situation et de notre démarche.

Annexe 2 : bilan carbone

Bilan Carbone (1/7)

Comité Permanent - 30 juin 2021 :

- 1) Actualisation du bilan carbone de la filière.
- 2) Intégration de la dimension carbone à l'exercice « Business Plan élargi ».
- 3) Construction d'une stratégie « bas carbone » de la filière.

Aujourd'hui : votre avis sur

- La méthodologie Générale envisagée
- La stratégie en 4 axes et la méthodologie de travail proposée
- Le rôle du SMC dans cette méthodologie



Bilan Carbone : actualisation (2/7)



- Déjà 2 bilans : 2007- 2008 et 2013-2014
 - Périmètre constant : plantation de la vigne → port d'arrivée des pays importateurs
 - Actualisation sur **04/2019 à 03/2020** (hors effet COVID).
 - Moyens : BNIC + CRIIT et ITERG *
- Livrable : juillet 2022.

* Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie et l'Institut des Corps Gras

Bilan Carbone : intégration dans le BP élargi (3/7)



Bilan carbone : méthodologie (4/7)



Module complémentaire « Consommation de la filière » (contours à travailler en GT Production).

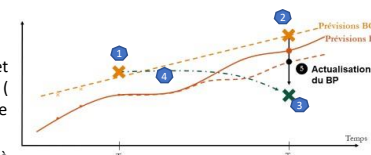
- 1) **S'appuyer sur le bilan carbone réactualisé** ⇒ projection du bilan carbone basée sur une régression à partir des 3 bilans carbonés disponibles.
- 2) **Objectif à terme** : produire un indicateur « carbone » associé aux résultats du BP
⇒ méthode de calcul soit basée sur la 1^{ère} approche proposée (régression à partir des résultats antérieurs) soit sur une approche plus élaborée restant à définir.

Définition de la méthodologie en cours pour en travail en GT « Production » et « Développement Durable ».

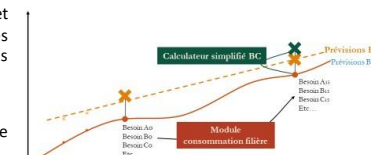
* Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie et l'Institut des Corps Gras

ETAPE 1

- 1) **Nouveau bilan carbone** (Pôle Tech et DD)
- 2) **Projection d'un impact carbone de la filière à 15 ans sur la base BP** et principe d'une régression construite les 3 bilans carbone disponibles . (« toutes choses égales par ailleurs ») = trajectoire tendancielle de la filière (sans plan d'action de réduction de l'impact). (Pôle EDT)
- 3) Définition d'une **1^{ère} stratégie carbone filière**, i.e. objectif impact carbone à échéance donnée .
- 4) **Identification**
 - des marges de manœuvre techniques (leviers d'action) possibles à mobiliser
 - le plan d'action pour la mise en œuvre des solutions retenues.
- 5) **Calcul BP sur la base des nouvelles contraintes** technologiques et économiques imposées par la stratégie carbone et la trajectoire retenues de réduction de l'impact carbone de la filière pour identifier leurs impacts sur les résultats du business plan



ETAPE 2 : calcul besoins en consommation intermédiaire = affiner le calcul de l'impact carbone





Bilan carbone : stratégie en 4 axes (5/7)



1. **Définition des objectifs de décarbonation** (définition d'une trajectoire climat ambitieuse à 2050 et construction des objectifs de réduction)
2. **Définition d'une feuille de route opérationnelle (plan d'action) d'atténuation basée sur 4 leviers**
 - ✓ **Sobriété** (diminuer les intrants, optimiser le transport de marchandise export, etc.)
 - ✓ **Efficacité** (optimiser les process, améliorer la performance énergétique des locaux et installations)
 - ✓ **Renouvelables** (identifier les gisements et les synergies avec le foncier agricole : photovoltaïsme, méthanisation)
 - ✓ **Compensation carbone** : insetting (au sein de la filière) vs. Offsetting (en dehors de la filière)
3. **Mise en place d'un accompagnement des opérateurs** pour la mise en œuvre de la feuille de route
4. **Identification des risques et opportunités économiques de la stratégie**
 - ✓ Risques : étiquetage environnemental, taxe, aide, accès aux marchés
 - ✓ Opportunités : financement de la transition, revue des cofinancements pour le déploiement des actions, visualisation des trajectoires filière en fonction des investissements financiers injectés.



Bilan Carbone : travail initié par le SMC (7/7)



- **Synthèse des engagements des groupes** LVMH, Remy Cointreau, Pernod Ricard, Beaulieu, Suntory et Bacardi) et leurs Maisons (Hennessy, Rémy Martin, Martell, Courvoisier, Château de Cognac) :
 - ✓ Méthode utilisée
 - ✓ Objectifs généraux
 - ✓ Objectifs spécifiques et moyens par secteur du bilan carbone (transport, packaging, approvisionnement...)
- **Réunion du Groupe Bilan carbone SMC** 10 novembre
 - ✓ Composition : responsables Bilan carbone des Maisons
 - ✓ Objectifs : s'accorder et faire des recommandations à valider en famille pour proposition au BNIC sur
 - La période de référence
 - L'objectif général (plus ambitieux que les accords de Paris ?)
 - Les objectifs par branche du Bilan carbone : court terme (quickwin) à mettre en place dès l'année prochaine / moyen et long terme
 - Les moyens pour y parvenir.



Bilan carbone : stratégie (6/7)



Proposition : méthodologie de travail

- **Cabinet conseil** spécialisé dans les stratégies carbone de filière (ex : Carbone 4, Greenflex, Deloitte DD, etc.). = appel d'offre
 - **Experts identifiés par les familles** (GT Développement Durable et/ou autres?)
 - **Pilotage** : structure ad-hoc ou COPIL spécifique (modèle Institut), avec restitutions périodiques au CP jusqu'à validation finale par ce dernier.
 - **Mise en œuvre de la feuille de route et suivies actions** : Commission Tech. & DD et le GT DD
- Budget prévisionnel** : de 50 à 100 k€ (prévu au budget Pôle Technique & DD).

CALENDRIER PREVISIONNEL

- **Décembre 2021** : Lancement de l'appel d'offre
- **Janvier 2022** : Choix du cabinet (audition avec les membres du CP qui le souhaitent)
- **Février à juillet 2022** : Construction de la stratégie définition des objectifs
- **Juillet 2022** : Résultat du Bilan Carbone de la filière
- **Septembre - décembre 2022** : Construction du plan d'action
- **Janvier 2023** : Mise en place des actions

Annexe 3 : Réserve climatique

Rappels

- **Source juridique** : cahier des charges et accord interprofessionnel du 20 mai 2016.
- **Définition** : Outil de gestion de la production qui permet de diminuer l'impact des aléas climatiques sur la production commercialisable régionale
→ « Assurance » aléas climatiques.
- **Autre mission** : en période de crise, elle permet en effet d'absorber, au moins en partie, les excédents de production et d'éviter tous les déversements de volume de vins vers d'autres régions viticoles
- **Stock de réserve climatique fin de campagne 2020/2021** : 156 973 hl AP (avant l'enregistrement de la récolte 2021), répartis entre 2 474 exploitations (sur 4 300).
- **Objectif** (non-contraignant à date) : 500 - 600 000 hl AP (une demi récolte)

Objectif de l'étude : visualisation et suivi du stock de réserve climatique à 15 ans

- 1) Estimer le volume de réserve climatique disponible au bout des 15 ans et mettre en place un outil permettant de suivre son évolution à chaque récolte ("suivi du réel").
- 2) Suivi du stock en fonction de divers indicateurs à définir (ou alerteurs avec éventuellement des seuils d'alerte)
Ex. d'indicateurs : répartition entre les exploitations (yc visualisation par zone géographique) selon différents scénarii (production ou négoce).
- 3) Regard critique sur l'objectif visé (500 - 600 000 hl AP).
Idéal : développer un outil mathématique qui permettrait de déterminer cet objectif régional visé et/ou sa pertinence en fonction de différents scénarii.
- 4) Pouvoir utiliser les données de sortie de la modélisation RC comme donnée d'entrée du module de dispersion
- 5) Mieux approcher la notion de rendement annuel Cognac cible (le « Rendement Cible ie objectif à 15 ans).

Livrables :

- Un **logiciel** qui permet de
 - ✓ Visualiser les résultats de la modélisation du stock de RC à chaque récolte (paramétrable selon différents scénarii => production ou négoce) ;
 - ✓ Afficher les différents indicateurs retenus (visualisation du stock par tranches de volume, zone, ...) pour permettre de suivre la RC;
 - **Transfert de savoir-faire** : possibilité pour le BNIC de paramétrer, de façon autonome, à tout moment (début de mandature ou autre période) et durable (prochaines mandatures) différents scénarii (production ou négoce)
- + documentation associée ;
- Un **outil mathématique** permettant de déterminer l'objectif régional visé et/ou sa pertinence selon différents scénarii.